



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-3688

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 487052

DOSSIER N^o : 14064

Objet : Exploration Malartic-Sud Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 18 octobre 2002;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'Instruction générale n^o Q-28;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice adjointe - Marchés des capitaux octroie le :

visa pour le prospectus du 5 décembre 2002 de Exploration Malartic-Sud Inc.
concernant le placement de :

- 2 400 unités A au prix de 1 000 \$ l'unité, chaque unité étant composée de 2 666 actions accréditives au prix de 0,30 \$ l'action, 667 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action et 667 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,40 \$ l'action pour une période de 18 mois suivant la date de clôture;
- 600 unités B au prix de 1 000 \$ l'unité, chaque unité étant composée de 3 333 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action et 3 333 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,40 \$ l'action pour une période de 18 mois suivant la date de clôture; et

DOSSIER N° 14064

- 799 920 bons de souscription au courtier, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,40 \$ l'action pour une période de 12 mois suivant la date de clôture.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2002.

La directrice adjointe - Marchés des
capitaux,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

KB/ir